

COMMUNIQUE DE PRESSE

Date : Le 12 juillet 2007

Objet : Synthèse du Comité syndical du SYTRAL
Séance du 12 juillet 2007 à 15h au SYTRAL

- Ligne D : augmentation de la capacité de transport de voyageurs par modification du diagramme intérieur

La ligne D du métro montre aujourd'hui les signes d'une certaine saturation :

- le trafic journalier dépasse très souvent les 270 000 voyageurs,
- en heure de pointe du matin, à certaines stations, les voyageurs doivent attendre le passage de la rame suivante pour embarquer,
- à l'hyper pointe, la capacité de transport est aujourd'hui de 9 000 voyageurs/sens/heure, les prévisions annoncent 10 000 voyageurs/sens/heure à l'horizon 2010.

Il est donc nécessaire, à court terme, d'augmenter la capacité de transport, à partir du matériel roulant et du système de transport tels qu'ils sont aujourd'hui, en attendant des mesures plus conséquentes telles que l'ajout d'une voiture supplémentaire.

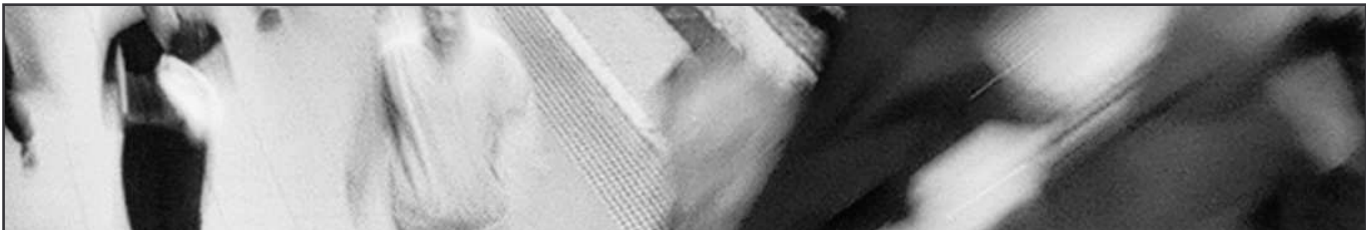
Après études des différentes perspectives envisageables, le Comité syndical a adopté la solution du réaménagement intérieur des rames de la ligne en adoptant un « diagramme anglo-saxon ». Celui-ci permettra :

- d'augmenter la capacité de voyageurs de l'ordre de 12 à 15 %,
- d'homogénéiser la répartition des voyageurs dans la rame,
- d'améliorer la fluidité des échanges quais / voitures,
- de réduire le temps de stationnement en station.

L'équipement des rames sera réalisé sans perturber l'exploitation de la ligne D et le planning prévisionnel est le suivant :

- Rame prototype : 2^e trimestre 2008,
- Première rame de série : 3^e trimestre 2008,
- Ensemble du parc réaménagé : fin 2009 (à raison de 2 rames équipées/mois).

Cette opération, qui permet une augmentation maximale de la capacité de 15 %, est estimée à 16,7 M€, alors que la mise en place d'une 3^e voiture est estimée à 150 M€ pour une augmentation de 50%.



Contact presse : Roland SABBAGH – Téléphone 04 72 84 58 63

- Ligne T4 phase 2 : programmation et procédures

Le 16 janvier 2003, le Comité syndical avait engagé la ligne de tramway T4, Feyzin > Vénissieux > Part-Dieu. Suite à la suppression des subventions de l'Etat, le projet a été scindé en deux temps :

- Phase 1 : Réalisation de la portion Feyzin > Minguettes > Vénissieux > Jet d'eau (Lyon 8^e). Les travaux sont actuellement en cours pour une mise en service en avril 2009.
- Phase 2 : Prolongement de la ligne jusqu'à la Part-Dieu.

Le Comité syndical a approuvé les principales caractéristiques du programme de la phase 2 :

- Réalisation en double voie d'une ligne de 2,3 km comprenant 4 stations entre Jet d'eau et Part-Dieu,
- Raccordement physique de la ligne T4 à la ligne T1 en double voie afin de permettre une exploitation jusqu'à IUT Feysine,
- Aménagement pour permettre le retournement de T4 à Charpenne,
- Exploitation sur une base de fréquence de 6 min entre Feyzin et Charpenne. La ligne sera prolongée aux heures de pointes jusqu'à IUT Feysine en renfort de la ligne T1, ce qui permettra une liaison directe entre deux campus : la Manufacture des Tabacs et La Doua,
- Acquisition de 3 rames supplémentaires et transfert de rames du renfort de T1 sur T4,
- Date d'objectif de mise en service : octobre 2012,
- Budget : 65 M€.

- Mise en place d'un titre multimodal TER/TCL: approbation de conventions avec le Conseil général du Rhône et la Communauté urbaine de Lyon

Le 22 février 2005, la région Rhône-Alpes, le Conseil général du Rhône, le Grand Lyon, le SYTRAL et la SNCF se sont engagés dans une démarche partenariale afin de favoriser la multimodalité. Parmi les engagements thématiques de cette démarche : la mise en place de services multimodaux. Dans ce cadre est mis en place une tarification multimodale commune pour l'utilisation des réseaux TER et TCL sur l'aire urbaine lyonnaise.

La tarification repose sur la création :

- d'un titre d'abonnement pour l'ensemble des réseaux TER et TCL au sein d'une zone centrale urbaine,
- d'un titre d'abonnement sur une ligne TER située à l'extérieur de la zone centrale auquel s'ajoute l'abonnement sur l'ensemble des réseaux TER et TCL au sein d'une zone centrale.

Le support des titres multimodaux est la carte OÙRA ! Dès le 20 septembre 2007, les titres mensuels seront mis en vente dans les points SNCF exclusivement et seront valide au 1^{er} octobre. Les autres titres seront opérationnels mi-2008. Ces nouveaux titres remplacent les titres multimodaux existants type Rhône-Pass.

Pour mettre en place cette opération, le Comité syndical autorise son Président à signer des conventions, relatives à la mise en place d'une tarification multimodale TER / TCL, avec le Conseil général du Rhône et la Communauté urbaine de Lyon. Ces conventions permettent un financement complémentaire de 450 000 € de la part de chacune des deux collectivités.

- PDA : extension de la convention passée avec la Communauté urbaine de Lyon

Le Comité syndical autorise son Président à signer l'avenant de la convention de P.D.A. avec le Grand Lyon pour l'extension du PDA à tous les sites communautaires, sur le principe d'un abonnement City Pass à 50 %.



- **Biennale d'Art Contemporain : mise en place de dessertes spéciales**

Le Comité syndical a autorisé son Président à signer une convention de partenariat avec la Biennale d'Art Contemporain. Le SYTRAL accompagnera l'événement en organisant à cette occasion des transports spécifiques :

- une navette total covering aux couleurs de la Biennale qui fera le lien entre Montrochet (T1) et la Sucrière pendant toute la durée de la Biennale (19 septembre 2007 > 6 janvier 2008),
- des bus pendant les « journées professionnelles » reliant les quatre pôles d'exposition (17et 18 septembre),
- un dispositif de navettes fluviales entre La Sucrière, La Fondation Bullukian et le Musée d'Art Contemporain le week-end uniquement. Ces navettes seront gratuites pour toute personne disposant d'un billet d'entrée pour la Biennale.

- **Tarifification TCL : révision du montant des amendes**

La législation en cours fait la distinction entre les voyageurs sans titre de transport et ceux avec un titre non-valable ou non-complété. Afin de mettre en conformité le montant des amendes TCL, le Comité syndical a approuvé la création d'une amende minorée. Les montants des amendes sont donc arrêtés de la manière suivante :

		Tarif actuel	Tarif proposé
Voyageur muni d'un titre de transport non-valable ou non complété (hors non-validation carte Técély)	Paiement immédiat en voiture	-	27 €
	Paiement sous 7 jours	-	44 €
	Paiement au-delà de 7 jours	-	65 €
Voyageur sans titre de transport	Paiement immédiat en voiture	40 €	40 €
	Paiement sous 7 jours	44 €	44 €
	Paiement au-delà de 7 jours	78 €	78 €
Frais de dossier		5 €	5 €
Amende pour non validation		5 €	5 €